

Manifestation

La galaxie Croix-Rouge célèbre l'idéal humanitaire

Pour la première fois, une fête était organisée aux Bastions, le jour de la date de naissance d'Henry Dunant. Reportage

Antoine Grosjean
@antogro72

«Dans le monde entier, on célèbre chaque année le 8 mai, sauf à Genève, berceau de la Croix-Rouge. Beaucoup s'en étonnaient.» La directrice générale de la Croix-Rouge genevoise, Stéphanie Lambert, se réjouit que cet «oubli» soit désormais réparé grâce à l'initiative de son président, Matteo Pedrazzini.

Ce mercredi, toutes les organisations de la galaxie Croix-Rouge - du CICR aux chiens de sauvetage de Redog, en passant par les Samaritains et la Fédération des sociétés internationales de la Croix-Rouge, entre autres - ont commémoré aux Bastions le mouvement fondé par Henry Dunant. Le Genevois est en effet né le 8 mai 1828. «Nous sommes là pour sensibiliser la population aux valeurs humanitaires qui ont changé le monde, souligne Stéphanie Lambert, ainsi que pour la motiver à s'engager, car nous avons toujours besoin de bénévoles.»

Mission: sauver des vies

«Ce que nous vivons aujourd'hui ici, toutes les communautés, les volontaires et les délégués de la Croix-Rouge le vivent tout autour de la planète», souligne le directeur général du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Yves Daccord. Pour le secrétaire général de la Fédération des sociétés internationales de la Croix-Rouge, Elhadj As Sy, c'est l'occasion de «renouveler notre engagement de servir ceux qui sont dans le besoin». Et d'émettre une pensée pour les collègues enga-



Un visiteur se met dans la peau d'un civil en plein conflit armé sur le stand du CICR. LAURENT GUIRAUD

gés au Mozambique suite aux deux cyclones qui ont frappé le pays, ainsi que pour ceux «qui ont perdu la vie en essayant de sauver des vies».

Sauver des vies, c'est le point commun de toutes les organisations participant à cette fête, même si elles œuvrent sur des terrains très différents. Le stand du CICR remporte un certain succès auprès des visiteurs, grâce à son kit de réalité virtuelle. Celui-ci permet par exemple de se mettre dans la peau d'un civil en plein conflit armé. Une fois le masque 3D passé, votre mission est d'amener une gamine inconsciente jusqu'au poste de secours du CICR, alors que les obus et les roquettes explosent de tous les côtés et que vous devez éviter les tirs des snipers. «C'est assez saisissant! s'exclame un jeune homme. On s'y croirait presque.»

Bien plus qu'un simple gadget, cet outil est utilisé par le CICR pour former ses délégués ou pour sensibiliser les donateurs. «Cela leur

permet de comprendre ce qu'il se passe sur le terrain», explique Isam Naïme, chargé de projet.

Juste à côté, le stand des Samaritains est également apprécié du public, ravi de s'essayer au massage cardiaque sur un mannequin à qui on ne risque pas de casser des côtes. «Les enfants sont très intéressés, se félicite Raymond Dehaumont, secrétaire général de l'Association genevoise des sections de Samaritains. Nous espérons susciter des vocations et le plus tôt est le mieux.»

Visite en famille

Aline Saurer tente un massage cardiaque, sans grand succès: «Cela demande beaucoup de force! s'étonne la retraitée. Je n'ai pas réussi à faire cliquer le mannequin.» Elle est venue avec son petit-fils dans le but d'avoir une occupation «pas trop bobette» un mercredi après-midi. Mais elle avoue être un peu dubitative: «Ce n'est pas facile d'accrocher les enfants sur de telles thématiques,

notamment sur celles touchant au CICR.»

Bien que ne faisant pas partie de l'univers de la Croix-Rouge, la Société Henry Dunant était aussi de la partie. «Nous voulons montrer tout le génie d'une invention qui nous a fait entrer dans l'ère humanitaire», souligne son président, Roger Durand. À ses côtés, l'arrière-petit-neveu de Henry Dunant, Bernard Dunant, ne cache pas sa satisfaction de voir toutes ces différentes organisations réunies pour cette célébration: «Cela permet de montrer tout ce qui se fait et de mettre les gens en contact.»

«Coorganiser cette manifestation avec tous ces acteurs a été une gageure, confie Stéphanie Lambert, mais finalement cela s'est très bien passé.» La journée s'est achevée avec une marche aux flambeaux sur les traces d'Henry Dunant, écourtée à cause de la météo. Rendez-vous est pris pour 2020, pour la prochaine édition.



La maison Decroux, construite en 1870, borde de près la route de Thonon. Elle devrait être détruite. STEVE YUNCKER

À Vézenaz, l'État démolit contre l'avis des experts

La Commission des monuments et des sites défend le maintien de la maison Decroux. En vain

Depuis cent cinquante ans, la maison Decroux surplombe la route de Thonon, juste avant d'arriver à Vézenaz, sur la droite en montant depuis la ville. On ne la voit guère, cachée qu'elle est par une forte végétation. On ne la verra bientôt plus. L'État a autorisé sa démolition, une décision que la justice vient de confirmer, comme on peut le lire dans son arrêt rendu au début d'avril.

Fallait-il conserver cette vieille demeure? C'est l'avis de la Commission des monuments, de la nature et des sites, la puissante CMNS, appuyée par la conservatrice cantonale.

Construite en 1870, la maison Decroux n'a pas laissé de trace de son concepteur. En revanche, l'architecte Alphonse Perret y a ajouté des bow-windows en 1905. Dans les années 70, on y a réalisé des travaux sans trop de scrupules pour ses décors et la partition de ses pièces, ce qui l'a dénaturée. La CMNS lui a toutefois trouvé des qualités, liées à sa substance mais aussi à son emplacement, marquant la limite de la densification du Vieux-Vézenaz.

L'État s'est dit «peu convaincu» par ces arguments. D'ailleurs, l'architecte cantonal, après une visite sur place, a considéré sa valeur comme «mineure». En avril 2017, le Département du territoire a donc autorisé la démolition, tous les autres préavis étant favorables, y compris celui de la Commune de Collonge-Bellerive.

Il faut préciser que ce bien immobilier appartient à l'État, qui y logeait une association de réinsertion d'anciens détenus. Il pense le

remettre à un promoteur dans le cadre d'un échange de terrain. Un projet d'immeuble est en cours. La CMNS a d'ailleurs demandé qu'il soit redimensionné afin qu'il soit à l'échelle des bâtiments voisins.

L'autorisation de démolir a été attaquée par un voisin, qui ne souhaitait pas subir les nuisances des travaux. Saisi, le Tribunal administratif de première instance (TAPI) a auditionné un membre de la CMNS. Qui s'est montré plus que nuancé. La maison, a-t-il dit, n'est plus habitable étant donné sa forte proximité avec la route. Une mise à l'inventaire lui paraissait mal aisée. C'est surtout la dépendance qui présente une certaine valeur, mais elle est située sur une autre parcelle. Le TAPI a rejeté le recours.

Le voisin a attaqué cette décision au motif qu'elle violait l'article 106 de la loi sur les constructions concernant les villages protégés. Là encore sans succès puisque la Cour de justice a confirmé l'arrêt de première instance.

Selon elle, et quand bien même la demeure présente un intérêt, celui-ci doit être relativisé. Car c'est, selon elle, à l'aune de l'article 106 que la cause doit être jugée. Or, le voisinage immédiat de la bâtisse comprend des immeubles «résolument modernes très éloignés des exigences fixées par la CMNS».

En clair, le caractère de village protégé ayant été altéré, le Département pouvait se distancier du préavis de la CMNS. La Cour a donc rejeté elle aussi le recours, laissant la voie libre à la démolition. Très surpris par l'argumentaire de la justice, l'avocat du recourant annonce que l'affaire sera portée devant le Tribunal fédéral.

Christian Bernet
@CCBernet

PUBLICITÉ

Tribune de Genève Supplément

Demain ne manquez pas notre supplément

Tribune de Genève | Vendredi 10 mai 2019 | Ce supplément ne peut être vendu séparément

Formation

Apprendre en bougeant

Pour s'amuser, se divertir et se détendre, les activités physiques et le sport sont au cœur des camps d'été proposés en Suisse romande. Le point dans plusieurs écoles de l'arc lémanique Lire en pages 2 et 3

MBA experientiel 4.0

Sommaire

Formation continue

Focus sur les cursus en environnement et développement durable du sanu Page 5

Apprentissage

Reportage au concours romand des apprentis fleuristes Page 7

Loisirs

Les bienfaits physiques et psychiques de la natation Page 9

Satigny inaugure un nouveau marché mensuel

De nombreux marchands et artisans proposeront leurs produits le 2^e jeudi de chaque mois sur la place du village

À Satigny, il sera désormais possible de faire son marché le deuxième jeudi de chaque mois, en fin de journée... tout en profitant d'un apéritif concocté par des commerçants du cru. Une première pour les Satignotes, qui peuvent déjà se procurer les produits primeurs de Michel Abel tous les mardis et jeudis matin.

Inaugurée ce jeudi soir, cette nouvelle manifestation promet des artisans locaux et des produits originaux. Ainsi, fruits et légumes, cosmétiques naturels, fleurs, plantes, bouquets de saison, bijoux et artisanat seront mis en vente. Chiffons écologiques, truck épicerie végétarien, pain bio au levain, vins, bières artisanales, plats cuisinés, chocolats fins, gourmandises, croquettes pour chien, produits de nettoyage, sirops et confitures

seront également proposés. Ce projet, lancé par l'association Demain Satigny, avec le soutien des autorités communales, vise à encourager les bonnes habitudes de consommation. L'accent sera donc mis sur le local, les circuits courts, le durable, le bio et le zéro déchet. «Le rendez-vous se veut un espace d'échanges, de découvertes et de dégustation. Il fera la part belle à l'artisanat genevois», indiquent les organisateurs.

À l'occasion de ce lancement officiel, un verre ainsi qu'un goûter seront offerts par la Commune de Satigny, la Résidence et Villa Mandement ainsi que l'association Demain Satigny.

Les commerçants de la place du village resteront ouverts jusqu'à 20 h ce soir ainsi que lors des prochaines éditions du marché.

Caroline Zumbach
@c_zumbach

Marché de Satigny Le 2^e jeudi de chaque mois de 16 h à 20 h sur la place du village. Informations sur www.demain-satigny.ch

PUBLICITÉ

«Un emploi sur quatre est concerné, principalement dans nos PME locales. Cette réforme permettra non seulement de préserver un tissu économique diversifié mais sera bénéfique pour stimuler la recherche et le développement dans nos universités.»

Simone de Montmollin
Députée PLR

LE 19 MAI

3x OUI

à la RFFA fédérale et à la RFFA cantonale et au contreprojet à l'IN 170-12416

Comité genevois RFFA - réforme fiscale - 2x OUI - www.rffa-geneve-oui.ch